

L'Oiseau-Mouche

“De fleur en fleur”

VOL. I.

PETIT SEMINAIRE DE CHICOUTIMI, 23 DECEMBRE 1893

22

NOEL

Au sein de la nuit sombre
Entendez-vous, enfants,
Entendez-vous, dans l'ombre,
Ces légers frôlements ?.....

Ce sont bruissements d'ailes :
Les esprits bienheureux
Des voûtes éternelles
Glissent silencieux.

Anges pleins de mystère,
Chérubins, Séraphins,
Dans le val solitaire,
Epanchent leurs essaims.

Toute la cour divine,
Prodige tout nouveau,
En silence s'incline
Sur le bord d'un berceau.

Dans les airs, ô saints anges,
Suspendez votre essor ?.....
Retentissez, louanges,
Résonnez, harpes d'or.

Au fond d'une humble crèche
Un Dieu, petit enfant,
Couché sur paille fraîche,
Apparaît triomphant.

Hosanna ! gloire ! hommage !
Ce cri, parti du ciel,
Vole de plage en plage,
En un hymne immortel.

Et, quittant la montagne,
Des bergers, pleins d'ardeur,
Cherchent dans la campagne
La crèche du Sauveur.

Le voici... Comme brille
Sa prunelle d'azur !
L'étoile qui scintille
N'a pas un feu si pur.

Mystérieux symbole
De la divinité,
Sur son front, l'aurole
Projette sa clarté.

Qu'autour de lui s'empresse
La foule des humains !
Avec quelle tendresse
A tous il tend les mains !

Espérez, grands du monde,
Pauvres, ne pleurez plus ;
Vieillards, enfance blonde,
Approchez.....c'est Jésus.

LIVIVS.

HISTOIRE DE LA GRANDE-BAIE

II

LA GRANDE-BAIE SOUS LES OBLATS
(1844-1853); PROGRÈS RAPIDES
DE LA COLONIE SAGUENAY-
ENNE
(Suite)

Depuis le printemps, le P. Honorat était aidé dans les travaux du saint ministère par un jeune prêtre séculier, M. Lazare Marceau, qui résidait, lui aussi, à la Grande-Baie. Le 5 octobre il en partit pour aller s'établir à Tadoussac, d'où il devait desservir la Rivière Sainte-Marguerite et le Petit-Saguenay. Ce fut alors que Monseigneur l'archevêque de Québec nomma M. l'abbé J.-B. Gagnon vicaire du Père Honorat, avec des pouvoirs aussi étendus que ceux du Père lui-même.

Dès la fin de cette même année, M. J.-B. Gagnon allait se fixer à Chicoutimi d'après l'ordre du Père Honorat, et cet arrangement fut approuvé par l'archevêque, le 6 février suivant (1847).

M. Gagnon devint alors véritablement curé de Chicoutimi, et y demeura jusqu'au 29 septembre de l'année 1854.

Ce fut en l'année 1847 que fut établie au Saguenay la Cour des Commissaires. Jusque là chacun se faisait justice à soi-même, ou à peu près. On conçoit donc que l'établissement de cette modeste Cour des Commissaires fut bien accueilli.

En 1848 il se forma trois sociétés de colonisation dont le but était de relier la Grande-Baie et Chicoutimi au lac Saint-Jean par une suite ininterrompue de défrichements. La première se forma à la Malbaie, et choisit ses terres le long de la Rivière-aux-Sables. La seconde se fonda à la Baie Saint-Paul, et prit le township Signai sur les bords du lac Saint-Jean. La troisième, enfin, formée à Saint-Ambroise sous la direction de M. F. Boucher, curé de cette paroisse, obtint du gouver-

nement un township dans la péninsule de Chicoutimi aux conditions ordinaires, et de plus un octroi gratuit de lots de 50 acres de terre de chaque côté de la grande ligne allant de la Grande-Baie au lac Saint-Jean.

En 1849, M. Hébert, curé de Saint-Pascal, forma une nouvelle association dans les comtés de Kamouraska et de L'Islet. Elle obtint du gouvernement le township Labarre et une partie du township Mésy sur le lac Saint-Jean.

Toutes ces sociétés firent des travaux considérables au Saguenay, et c'est ainsi que furent jetées les bases des paroisses de Saint-Cyriac, Hébertville et Saint-Jérôme.

Cette même année 1849, il se passa à la Grande-Baie un événement assez singulier, et quelque peu dramatique. Un homme jouissant jusque là d'une assez bonne réputation, mais entêté au delà des limites ordinaires, entreprit de se construire une maison sur le terrain de l'église sans en demander la permission à personne. Aussitôt que cette construction put se tenir debout, les citoyens de la Grande-Baie vinrent sans façon la démolir. Louis Mathieu, c'était le nom de notre original, ne se laissa pas déconcerter pour si peu, il rebâtit sa maison avec plus de soin qu'auparavant. Cette fois, la fête de la démolition eut encore plus de solennité que la première fois. Toute la paroisse s'en mêla, et les matériaux de la malencontreuse maison furent jetés à la mer ou brûlés.—Que restait-il à faire à Mathieu ? Ce qu'il fit. Il monta à Québec par le premier bateau à vapeur, alla faire rapport au gouvernement, et redescendit au plus vite au Saguenay avec tout une troupe d'hommes de police. Vingt des hommes qui avaient travaillé à démolir sa maison furent faits prisonniers et emmenés à Québec pieds et poings liés.

(A suivre)

DERFLA.